

A compter du 1er janvier 2022, les meubles usagés peuvent être repris en magasin

Pour accéder à la source de l'information, cliquez sur l'image ci-dessous



[Actualités](#) [Politiques publiques](#) [Démarches](#) [Ministère](#)

Collecte de nouveaux déchets spécifiques en magasin

Les meubles usagés, les produits dangereux vides ou pleins (peintures, colles et produits de nettoyage avec des substances à risques) et les cartouches de gaz combustibles peuvent être repris en magasin à compter du 1^{er} janvier 2022.